



Procès-verbal de
L'assemblée générale ordinaire
du TC La Venoge
le 6 avril 2017 à 20h00
Au Clubhouse du TC La Venoge à Echandens

Ouverture de l'Assemblée par Ramiro Rodriguez, président, à 20h04.

1. Bienvenue

Salutations à l'Assemblée. Le président remercie encore une fois les présents pour leur fidélité. Un grand merci va aux autorités, pour leur présence à cette assemblée (M. Maillefer et M. Landolt) ainsi que pour leur soutien aux différentes manifestations organisées par le tennis.

Le président excuse les membres suivants :

Sarah Wieland, Michelle Dedelley, Robert Ireland, Jacqueline Bond, Véronique Miéville, Simon Toros, Luc Vittoz, Philippe Diserens, Eric Deraw, Nicole Gabella, Didier Poretti, Fabien Desceudres, Josiane et Agnès Landolt, Ceresa-Corthésy Joëlle, Ducommun Colin, Schmid Jessica, Famille Atasanov, Barsin Laurent, Heinzelmann Lionel, Corthésy Dominique et Garcia Antonio.

L'assemblée est priée de signer la liste de présence. Le président demande si quelqu'un souhaite modifier l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

2. Procès-verbal assemblée du 17 février 2016

Le PV étant mis à disposition des membres sur le site internet, il n'a pas été envoyé à chacun. Après consultation « individuelle » (mise à disposition d'exemplaires sur les tables) l'assemblée renonce à la lecture du procès-verbal de l'année 2016, tout en l'approuvant.

3. Rapport 2016 du Président

Le président commence son rapport en mentionnant que nous avons commencé la saison début avril avec la désormais traditionnelle journée « portes ouvertes » et l'apéro de rigueur. Nous avons continué la saison avec les activités suivantes :

La Nuit du double

Le 25 juin a eu lieu l'une des plus belles soirées tennistiques de l'année car elle nous permet des rencontres magnifiques, surtout parce qu'elle est ouverte à tous, membres et non-membres, familles et amis.

Cette année nous avons eu la chance d'avoir beaucoup de jeunes qui ont partagé des moments très beaux avec les plus anciens.



Dès 18 heures, les doubles mixtes ont commencé : la formule n'a pas changé, les rencontres se font entre jeunes juniors, joueurs d'élite, filles, garçons et seniors. En somme, une excellente soirée pour partager notre sport et surtout, après l'effort, une grande grillade dans une ambiance festive.

Le Mouvement Juniors

Notre mouvement juniors se porte bien puisque quelque 35 élèves ont pris des leçons de tennis durant la saison d'été 2016. C'est toujours un plaisir pour nos jeunes de jouer en plein air avec les copains – la plupart du temps par groupes de 4 – et sous la supervision de professeurs qualifiés, tous de l'école Sandro Tennis. Nous les encourageons à poursuivre la pratique de ce magnifique sport l'an prochain et, pourquoi pas, à s'inscrire dans une équipe interclubs juniors pour faire un premier pas en compétition et découvrir de nouveaux partenaires de jeu.

Tournois Interne

Cette année, une nouvelle formule à deux phases a été mise en place. Après une première phase de classement, le tournoi se fait par élimination directe. Trois groupes y ont participé : Dames et Messieurs non classés ainsi qu'un tableau des messieurs classés. Chez les dames nous félicitons Malek Buffat qui a remporté le tournoi. Chez les hommes c'est encore une fois Pascal Perraud qui part victorieux et chez les classés c'est l'organisateur Stéphane Schilt qui remporte la palme. Un grand bravo à tous les participants.

Bravo à nos six finalistes, et nous ne pouvons qu'espérer une intense soif de revanche pour les autres participants l'an prochain.

Interclubs Dames

Le championnat Interclubs voit s'affronter des centaines d'équipes car c'est la compétition la plus importante de Suisse.

Nos dames ont encore fait une belle saison en 2ème ligue se qualifiant 1res de leur groupe ce qui leur permettait de jouer les promotions. Malheureusement elles n'ont pas pu passer le cap. Ce sera pour la prochaine fois.

Coupes Bellaria et Lombardet

Réservés aux non licenciés qui ont envie de participer à des matchs régionaux sans se prendre au sérieux, les coupes Bellaria (pour les dames) et Lombardet (pour les messieurs) se disputent contre d'autres clubs de la région.

Bellaria : Cette année, nos dames se sont très bien classées et ont disputé les demi-finales, malheureusement perdue.

Lombardet 1 et 2 : Cette année les deux équipes masculines, jouaient en ligue A. La première s'est classée en queue du peloton et en jouant la relégation en novembre et malheureusement se terminant avec une relégation. Par contre, la deuxième a fait fort en arrivant jusqu'à la demi-finale sans avoir la chance de remporter cette rencontre.

Fête du 1er Août

Après quelques années notre club a organisé la fête nationale au village. Ce fut un énorme succès, votre comité et plusieurs membres ont travaillé dans la joie afin d'offrir à la population une très belle fête. Elle s'est déroulée comme d'habitude sur deux jours, le 31 juillet et le 1er août. Nous avons assuré toute l'organisation, ce fut un grand effort mais mille fois récompensé par la participation de toute la population. Un grand merci à tous ceux qui ont participé.



Repas de soutien

Malheureusement pour la deuxième fois nous avons dû renoncer au repas de soutien, en effet il n'y avait que très peu d'inscrits et l'effort de réaliser cet événement par rapport au nombre de participants, à part le comité et leur familles, nous a obligé à l'annuler. Les années précédentes nous avons essayé différentes dates ou formules mais sans succès. Cette année nous allons vous présenter un brunch en espérant avoir un peu plus d'enthousiasme.

Nous aimerions informer les présent que cette année nous allons organiser un Bruch à l'ouverture le 23 avril 2017 dès 10h au Clubhouse. Plus d'infos suivront par email.

4. Rapport du caissier

Il est distribué aux membres présents 2 pages contenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de pertes et profits au 31 décembre 2016. Ces documents sont joints au PV.

L'exercice 2016 a dégagé un bénéfice exceptionnel de CHF 20'838

La « participation de la Commune d'Echandens » pour 2015, d'une somme de CHF 6'000.-, a été versée en 2016 (suite à un retard dans la soumission de la part du club de la demande de subvention) ainsi que la participation 2016 aussi d'un montant de 6'000.- Le Caissier profite de l'occasion pour remercier les autorités communales pour ce soutien financier indispensable à la bonne marche du club.

Plus en détail, les cotisations enfant et Entreprise ont pratiquement doublé, même chose pour les locations du Clubhouse. Les entrées sponsoring ont augmenté de CHF 1'200. Il reste à facturer au bowling l'utilisation du parking au prorata pour l'année 2016. Au niveau des charges nous restons stables, avec une augmentation de frais d'électricité (illumination courts) de CHF 600 mais une diminution des impôts de 1'600 CHF.

Il reste toujours en suspens l'histoire des parts sociales du club qui pourrait avoir un impact financier sur la liquidité du club. Main en général on peut dire que les finances du TC La Venoge sont saines.

5. Rapport des vérificateurs des comptes

Conformément à leur mandat, Federico Quevedo et André Rosselet ont procédé le 20.03.2017 à la vérification des comptes 2016 du Tennis Club La Venoge.

L'examen :

- Des divers mouvements financiers ;
- Des justificatifs s'y rapportant ;
- Du solde en caisse ;
- Du solde bancaire (cpte Raiffeisen)

A démontré l'exactitude et la bonne tenue des comptes précités.



Au vu de ce qui précède, les vérificateurs des comptes prient l'Assemblée de bien vouloir : approuver les comptes tels qu'ils ont été présentés, donner décharge au caissier et donner décharge aux vérificateurs.

Les différents rapports et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

6. Election à la vérification des comptes

M. André Rosselet devient 1^{er} vérificateur
M. Georges Caron devient 2^{ème} vérificateur
M. Simon Kind est élu suppléant

7. Admissions/Démissions

Le Président rappelle à l'assemblée que le renouvellement des licences se fait de manière automatique, et qu'il est de la responsabilité des membres de faire part de leur renoncement s'ils ne souhaitent plus prendre de licence, sans quoi le montant est dû.

Admissions :

Cette année nous avons déjà reçu des nouvelles admissions : *Machado Filipe & Nazareth, Ghibellini Mathéo, Lemaire Tanguy, Currit Sofia et la Famille Ramanambohitra.*

Démissions :

Nous avons le regret de noter les démissions suivantes : *Patricia & Christelle Kahla.*

8. Election du comité

Le comité étant élu pour 3 ans et rééligible. Nous avons encore la place pour un membre, en effet, Lionel Heinzelmann a démissionné et votre comité est aujourd'hui composé de :

Ramiro Rodriguez	Président
Joëlle Ceresa-Corthésy	Vice-présidente et responsable CT
Luca Ceresa	Secrétaire et Webmaster
Christian Muller :	Caissier
Sandrine Corthésy	Responsable des manifestations
Laurent Barsin	Sponsoring

Ces personnes se représentent pour la nouvelle saison.

Nous avons la chance d'avoir un nouveau candidat motivé : Federico Quevedo qui est actif dans l'équipe Lombardet II. Le Président demande s'il y a d'autres candidats mais aucune autre candidature spontanée n'est présentée.

L'élection se fera à la majorité des membres présents et le nouveau comité est élu en bloc par acclamation.



9. Agenda 2017

L'agenda 2017 apparaîtra dans le nouveau bulletin d'informations, qui sera envoyé aux membres par email.

Les membres peuvent déjà réserver :

- le 23 avril pour le Brunch d'ouverture
- le 24 juin pour la Nuit du double
- le 18 et 19 août pour les Fêtes au Château

10. Divers (Projet de rénovation courts et Clubhouse)

Comme vous avez pu le constater, les finances du club sont saines ce qui nous fait voir avec optimisme notre projet de rénovation.

Comme nous vous l'avions informé l'année dernière, nous travaillons main dans la main avec la Municipalité que nous remercions et qui est représenté aujourd'hui par M. Maillefer et M. Landolt.

Afin d'aller de l'avant avec ce projet nous nous sommes réunis avec l'avocat de la Municipalité pour avoir un conseil légal et la procédure à suivre afin que la municipalité prenne en charge le club.

Il y a aujourd'hui à suivre deux étapes importantes pour que le projet se réalise :

1. L'Extinction du droit de superficie au bénéfice de la commune d'Echandens. En effet il y a plus de trente ans la commune avait mis à disposition les terrains pour une durée de 50 ans. Etant donné la nouvelle situation il est impératif que nous signions l'extinction du droit de superficie au bénéfice de la commune. Le Comité (organe compétent pour ce genre de décisions) a déjà statué en ce sens, mais nous tenions à en informer l'AG.
2. La deuxième étape est en cours d'étude et se trouve aujourd'hui aux mains de l'avocat, il s'agit de résoudre la situation des éventuels parts sociales que certaines personnes pourraient avoir. Il est évident que, du moment où la Municipalité reprend le club, cet éventuel soucis doit être totalement écarté. Pour ce faire, très probablement on devra passer par la dissolution du club actuel et la création d'un nouveau club. Pour ceci nous appellerons à une Assemblée Extraordinaire où au moins un quart de membres devra être présent. Ceci devrait se faire le plus vite possible dans le courant de l'été.

Le Comité aimerait encore une fois saluer et remercier la Municipalité pour avoir accueilli ce projet de manière très positive.

Remarque de Jean-Marc Landolt (Municipal): Avec l'extinction du droit de superficie la commune récupère ainsi la propriété des courts et du Clubhouse. Ceci est une étape nécessaire afin que la commune puisse ensuite investir de l'argent dans le projet et justifier en tant que propriétaire ces investissements auprès de la population.



Remarque du Président: Afin de valider la dissolution du club, selon statuts, il faudra l'accord de 2/3 des membres présents lors de l'Assemblée Extraordinaire. A cette assemblée il faudra aussi la participation d'un minimum de ¼ des membres adultes du club.

Remarque d'Eric Maillefer (Municipal): Le bureau géotechnique a statué que le terrain n'est pas très stable, il glisse et bouge mais de façon régulière. Cela va nécessiter d'importants travaux de consolidation qui permettront de maintenir les courts ainsi que le Clubhouse à cet endroit. L'étude du bureau géotechnique va se poursuivre jusqu'à juillet 2017. En ce qui concerne la problématique du « Parc Venoge » il faut encore approcher le Canton afin d'entamer les discussions et expliquer le projet afin de recevoir leur aval. La Municipalité a séparé le projet de rénovation en 2 phases : la première avec la consolidation du terrain et la rénovation du Clubhouse qui vétuste, la deuxième avec la rénovation des courts de tennis. Des contacts avec un architecte ont déjà été noués afin de recevoir un offre pour la phase d'étude complète afin de lister les diverses possibilités.

Question de Federico Quevedo: Quels sont les timings pour le projet de rénovation ?

Réponse d'Eric Maillefer (Municipal): L'urgence est le Clubhouse ainsi que les travaux de consolidation du terrain. Ceux-ci devraient avoir lieu en 2018. Les courts de tennis suivraient en une deuxième phase.

Question de Georges Caron: Quel est le corollaire ou procédure afin de résoudre la problématique des parts sociales ?

Réponse de Jean-Marc Landolt (Municipal): La stratégie de la Municipalité est celle de reprendre au plus vite la propriété sur les biens afin de pouvoir lancer les rénovations. En parallèle il y aura une procédure assez complexe et longue à initier par le club afin de faire tomber ces parts sociales.

Remarque du Caissier: Le but est de désassocier la problématique des parts sociales de la Commune d'Echandens afin que les travaux puissent commencer dans les plus brefs délais.

Question d'André Rosselet: Pourquoi faut-il dissoudre le club ?

Réponse du président: Les parts sociales sont des papiers valeur. Officiellement, afin de les annuler, il faudrait suivre une procédure judiciaire relativement longue et coûteuse. En particulier, l'annulation de ces certificats n'est possible que moyennant la publication, par un Juge, de sommations publiées dans la Feuille des avis officiels, avec un délai de production d'au moins 6 mois (art. 983 CC). Selon l'avocat de la Commune le plus simple paraît être que l'Assemblée générale vote la dissolution de l'association et qu'une nouvelle association soit créée, par exemple le jour même. L'Assemblée générale pourrait décider que la fortune nette de l'actuel Tennis Club revienne à la future association. Dans le cadre de la liquidation, le Comité devra toutefois procéder à une triple publication d'appel aux créanciers, dans la Feuille des avis officiels, avec un délai de production d'une année dès le jour où l'appel aux créanciers aura été publié la 3ème fois (voir art. 745 al. 2 CO applicable par renvoi). Il n'y aura toutefois pas lieu de faire appel à un Juge. Une séance et d'ores et déjà planifiée avec l'avocat de la Commune le 24 avril afin d'établir les prochaines étapes et échéances.

Remarque de Jean-Marc Landolt (Municipal): Il est impératif de créer des nouveaux Statuts pour la nouvelle association afin de partir sur une base saine.



Remarque d'Eric Maillefer (Municipal): Il semblerait que la Commune ait encore des parts sociales du club au bilan, ce qui indiquerait qu'elle n'avait pas toutes été cédée au TC La Venoge. A vérifier.

Question de Federico Quevedo: Quels seront les Rôles & Responsabilités lorsque la Commune aura repris le club ?

Réponse de Jean-Marc Landolt (Municipal): Il y aura une période de transition où il faut encore définir le mode de fonctionnement entre Commune et Comité du club. Par la suite une convention devra être signée entre Commune et nouveau club. A discuter.

Question de Federico Quevedo: Avez-vous un planning clair défini ?

Réponse du caissier: La période de transition va débiter dès la signature de l'acte notarial sur l'extinction du droit de superficie, c'est-à-dire dans les 2-3 prochains mois.

Question de Federico Quevedo: Qui va créer ce planning ?

Réponse du président: Ça sera fait par le comité du TC La Venoge en collaboration avec la Commune. Un des gros points sera l'organisation de l'Assemblée Extraordinaire afin de dissoudre l'actuel TC La Venoge et créer le futur TC Echandens (non encore à définir).

Question du caissier: Le « Parc Venoge » est une zone protégée où il est impossible de construire voir rénover. Par exemple un bâtiment existant ne peut pas être agrandi mais il faut garder la même surface au sol. La Municipalité a-t-elle déjà étudié les impacts ?

Réponse d'Eric Maillefer (Municipal): Il faudra négocier tout ça avec le Canton, mais à l'heure actuelle aucun contact n'a été établi en ce sens.

Remarque du Caissier: Le comité du TC La Venoge tient à remercier la Commune pour l'excellente collaboration jusqu'aujourd'hui sur ce dossier et surtout sur celle à venir afin de mener à bon port ce grand projet.

Question de Federico Quevedo: Avez-vous remarqué que le mur d'entraînement a un gros trou ? Il est souvent utilisé par des enfants débutants, que peut-on faire ?

Réponse du président: Le concierge avec l'aide du nouveau responsable infrastructures (Federico Quevedo) va regarder ce qu'il est possible de faire.

Question de Simon Kind: Nous sommes 4 jeunes et voulons créer une équipe Interclub Hommes en 2018. Malheureusement il faut être minimum 6 personnes, est-il possible de faire quelque chose pour les aider à trouver de nouveaux participants ?

Réponse du Sandrine Corthésy: Un mail informatif pourra être envoyé à tous les membres du club pour voir s'il y a d'autres intéressés.

Remarque de Marie-Louise Gillieron: La Bellaria aura le même problème en 2018 et il serait aussi intéressant de pouvoir envoyer un mail à tous les membres.



11. Propositions individuelles

Pas de propositions individuelles.

Clôture de l'assemblée par le président à 21h15, suivie d'un apéritif.

Le Président

Ramiro Rodriguez

Le Secrétaire

Luca Ceresa

Compta 2016 - Tennis-Club la Venoge

Bilan final

01.01.16 - 31.12.16

Actif		Précédent	Passif		Précédent
1	Actifs		2	Passifs	
10	Actifs		24	Dettes à long terme	
100	Liquidités et titres		240	Dettes financières à long terme	
1000	Caisse Principale	756.40	2450	Parts sociales	20'200.00
1020	RAFFEISEN - cpte no 2978.97	96'594.16	260	Provisions	
14	Actifs immobilisés		2600	Provision pour travaux s/immeubles	36'079.61
1600	Immeubles	49'800.00	2610	Provisions pour Architecte	6'500.00
			2641	Provisions sur mat. informatique	594.60
			28	Capitaux propres	
			280	Capital/Privé	
			2800	Capital	62'938.00
				Différence (capital)	20'838.35
				Différence précédente (capital)	2'317.40
		147'150.56			147'150.56
		140'213.20			140'213.20

